

## Juments Demi-Sang

### Mode de qualification pour le Concours des juments sélectionnées CH 2025

Le concours des juments sélectionnées CH 2025 se déroulera le 12.07.2025 à Avenches.  
Le département élevage de la fédération d'élevage du cheval de sport CH a déterminé le mode de qualification comme suit.

Une jument Demi-Sang CH avec un papier d'identification de la FECH (certificat d'origine ou éventuellement carte d'identité\* est qualifiée pour le Concours des juments sélectionnées CH 2025 si elle remplit les conditions suivantes :

#### Juments de 3 ans

- Ascendance : au moins 4 générations certifiées (côtés maternel et paternel) ;  
père **et** mère catégorie Stud-book\*
- Extérieur : somme des notes de l'extérieur lors du test en terrain (type, conformation, allures)  
de 21 ou plus, mais aucune note partielle en dessous de 6
- Performance : note moyenne du test en terrain (saut en liberté et allures de base sous le cavalier)  
de 6 ou plus

#### Juments de 4 ans

- Ascendance : au moins 4 générations certifiées (côtés maternel et paternel) ;  
père **et** mère catégorie Stud-book\*
- Performance : qualification à la Coupe Suisse Jeunes Chevaux 2025 (Finale Promotion) (saut,  
dressage) dans leur classe d'âge jusqu'au 11.07.2025
- Si la jument n'est pas encore qualifiée au moment de la date limite d'inscription, cette dernière est provisoire. Il est de la responsabilité du propriétaire de remettre au service du stud-book les documents attestant de la qualification jusqu'au 11.07.2025.
- Nouveau!** Les juments de 4 ans qui, en 2024, étaient qualifiées à 3 ans pour le concours des juments sélectionnées CH après le test en terrain à Berne ou à Rickenbach, mais qui n'ont ensuite pas pu être présentées à Avenches en 2024 pour cause de blessure, peuvent être présentées le 12.07.2025 à Avenches **sans** qualification pour le CS des jeunes chevaux. Un certificat vétérinaire correspondant ou une facture de vétérinaire doivent être présentés.

\* Les juments avec une **carte d'identité blanche** ne sont admises au concours des juments sélectionnées CH que sur demande de leur propriétaire. La demande doit être faite à temps par écrit ou par e-mail. Le critère de l'ascendance sera alors vérifié une nouvelle fois par le département élevage pour ces juments. Les autres critères de qualification pour l'admission au concours des juments sélectionnées CH doivent également être remplis.

Les juments de 3 ans seront séparées lors du classement en catégories dressage ou saut. La séparation sera pratiquée en fonction des origines. Le père est pris en compte. Si celui-ci est un double reproducteur, le père de la mère est consulté. L'éleveur l'annonce en conséquence. Le contrôle de l'affectation est effectué par la FECH.

Lors du Concours des juments sélectionnées CH les juments seront appréciées sur l'extérieur à la main.  
(Échelle de notes : 1-10)

Les propriétaires des juments de 3 ans qui se sont qualifiées pour le Concours des juments sélectionnées CH lors des tests en terrain reçoivent automatiquement un formulaire d'inscription par le Stud-book. Les certificats d'origine des juments qualifiées restent en possession du Stud-book.

Le délai d'inscription est **lundi le 30.06.2025** (Date du timbre postal – Courrier A !).  
Les inscriptions sont à envoyer au Service du Stud-book à Avenches.

Le Service du Stud-book